



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEC3

Réf N° DEC3/XIII/22/192

Affaire suivie par : Pascale Amblard

Tél : 04 76 74 75 68

Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRÊTÉ

N° DEC3/XIII/22/192 du 14 juin 2022

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'éducateur spécialisé ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'état d'assistant de service social, au diplôme d'état d'éducateur spécialisé, au diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme d'état d'assistant de service social, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'éducateur spécialisé, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé et l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état de conseiller en économie sociale et familiale.

Vu la circulaire rectorale 2022/114/DEC3/VB du 28 février 2022.

Article 1 : Le jury de l'examen du diplôme d'état d'éducateur spécialisé organisé par l'académie de Grenoble pour la session 2022, commun aux académies de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand, est constitué comme suit :

Président :

Monsieur GANDIT Marc, enseignant chercheur, Université Grenoble Alpes

Vice-présidents :

Madame MEYER Pascale, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS Auvergne-Rhône-Alpes)

Monsieur MAILLARD Christophe, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional, académie de Grenoble et Lyon

Membres :

Des formateurs d'établissements de formation préparant au diplôme d'état d'éducateur spécialisé ou à d'autres diplômes d'état sociaux, socioculturels ou paramédicaux, de membres de l'enseignement supérieur ou de professeurs du second cycle de l'enseignement secondaire.

Monsieur BOSLE Pierre	Formateur et référent filière ES	ENSEIS 42
Madame TOQUET Karen	Formatrice et responsable pédagogique filière ES	IUT2
Madame FROMONT Lydie	Responsable de formation ES	ARFRIPS
Madame MARC Isabelle	Formatrice	OCELLIA 26

Monsieur GACHET Olivier	Formateur	ENSEIS 01 et 74
Madame CARLIER Marine	Formatrice et responsable filière ES	OCELLIA 38
Madame BROUARD Gladys	Responsable du pôle ES	ISL
Madame LABONNE Catherine	Formatrice	ITSRA

Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeur et moitié salariés.

Monsieur MENAD Malek	Professionnel	ENSEIS 42
Madame DESRUOL Marie-Pascale	Professionnelle	IUT2
Monsieur PONSERRE Bruno	Professionnel	OCELLIA 26
Madame PALHAS Marine	Professionnelle	ENSEIS 01 et 74
Madame BOUCHARDY Marine	Professionnelle	
Madame BERTON Virginie	Professionnelle	OCELLIA 38
Madame BOUDET Frédérique	Professionnelle	ARFRIPS
Monsieur SAIDI Nabil	Professionnel	ISL

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le jury plénier se tiendra à Grenoble le vendredi 8 juillet 2022.

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,



Céline HAGOPIAN